

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (Deuxième lecture) - (n° 2827)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 31

présenté par
M. Lagarde
et les membres du groupe Nouveau centre

ARTICLE PREMIER*(Annexe)*

Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :

« – éviter dans les services locaux de trop fortes variations d'effectifs en cours d'année en faisant concorder le départ en mutation avec la période de sortie des écoles de police. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif d'éviter comme c'est souvent le cas actuellement que les effectifs de police des commissariats se trouvent désorganisés du fait de la non coïncidence entre les mutations et les sorties d'écoles de police.